

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST MALO - 3502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2025 - 7613 - 2022 B 00475 - 482 138 393 - 2PEYM



Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

Rue de la Terre Victoria

Parc Edonia
35768 Saint Grégoire Cedex

Téléphone : +33223463300

Site internet : www.rydge.fr

SARL 2PEYM
48 RUE DE CANCAVAL

35730 PLEURTUIT

Saint-Grégoire, le 18 avril 2025

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SARL 2PEYM relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	571 999	€
• Chiffre d'affaires :	52 952	€
• Résultat net comptable :	-20 351	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

RYDGE Conseil

François Lambert
Associé, Expert-comptable

*Pour copie certifiée
conforme*
Le Général

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	823 340	274 129	549 211	320 491
		Inst. techniques, mat. out. Industriels				
		Autres immobilisations corporelles	25 698	25 698	0	1 172
		Immobilisations en cours				241 690
		Avances et acomptes				
	TOTAL		849 039	299 828	549 211	563 353
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	9 000		9 000	9 000
Créances rattachées à des participations						
Titres immob. de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL		9 000		9 000	9 000	
Total de l'actif immobilisé		858 039	299 828	558 211	572 353	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	1 738		1 738	
		Autres créances	262		262	48 472
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		2 000		2 000	48 472	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		11 787		11 787	10 766	
TOTAL		11 787		11 787	10 766	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant		13 787		13 787	59 239	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		871 827	299 828	571 999	631 592	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		

2PEYM

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Capitaux propres	Capital (dont versé : 4 000)	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-244 270	-229 041
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation	-20 351	-15 229
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)		
	Situation nette avant répartition	-260 622	-240 270
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		-260 622	-240 270
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	220 244	268 216
	Emprunts et dettes financières divers (3)	610 362	552 248
	Total	830 607	820 465
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 573	1 893
	Dettes fiscales et sociales	441	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		49 504
Produits constatés d'avance	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		2 014	51 397
Total des dettes et des produits constatés d'avance		832 622	871 863
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		571 999	631 592
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) dont emprunts participatifs	Crédit-bail Immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	180 044	230 393
	à moins d'un an	652 577	641 470

SARL 2PEYM
Société à responsabilité limitée
au capital de 4.000 euros
Siège social : 48, rue de Cancaval
35730 PLEURTUIT
RCS SAINT MALO 482.138.393

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 29 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 juin, à 11 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame VETILLARD Patricia, propriétaire de deux parts, ci 2 parts
et usufruitière de cent quatre-vingt-dix-huit parts,
- Monsieur VETILLARD Pierre, propriétaire de deux parts, ci 2 parts
et usufruitier de cent quatre-vingt-dix-huit parts,
- Monsieur Yann VETILLARD, nu-propriétaire de cent trente-deux parts, ci 132 parts
- Monsieur Emeric VETILLARD, nu-propriétaire de cent trente-deux parts, ci 132 parts
- Monsieur Maxime VETILLARD, nu-propriétaire de cent trente-deux parts, ci 132 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social

Monsieur Pierre VETILLARD, l'un des gérants préside la séance en cette qualité.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. (des parts en usufruit et en pleine propriété)

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un déficit de 20.351,88 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 20.351,88 euros de la manière suivante :

Origine :

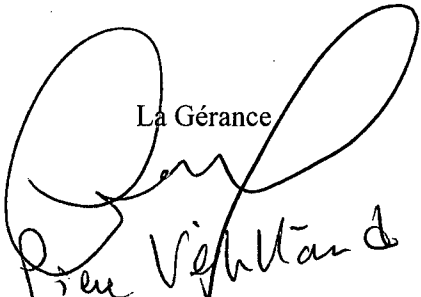
- Déficit de l'exercice :20.351,88 €

Affectation :

- Au « Report à nouveau 20.351,88 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par les associés présents.

La Gérance

Pierre Vignat